

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2016

FEVRIER 2019

Directeur Général, Directeur de publication		Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint		Allé Nar DIOP
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale		Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales		Papa Ibrahima Silmang SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique		Mamadou NIANG
Conseiller du DG de l'ANSD et Président du Comité de lecture et de validation		Seckène SENE
Conseiller du DG chargé de l'action régionale		Mamadou DIENG

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION (CLV)

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Idrissa DIAGNE, Mamadou BALDE, Oumar SENE, Insa SADIO, Mamadou DIENG, Abdoulaye M. TALL, Mahmoud DIOUF, Mamadou AMOUZOU, Atoumane FALL, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Alain François DIATTA, El Hadj Malick GUEYE, Mamadou BAH.

COMITE DE REDACTION

AVANT-PROPOS	Seckène SENE
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE& Ami Colé CISSE
2. MIGRATION	Awa CISSOKO et Ndèye Lala TRAVARE
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA & Serge MANEL
5. SANTE	Khoudia WADE& Cheikh Ibrahima DIOP
6. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY & Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta Diémé
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Ndèye Khoudia Laye SEYE
11. ELEVAGE	Ndèye Khoudia Laye SEYE/Kandé CISSE
12. PÊCHE ET AQUACULTURE	Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul Diagne
14. BTP	Bintou Diack LY/ Mamadou DAFPE
15. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Ndèye LO & Malick DIOP
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Khoudia Laye SEYE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE
20. COÛT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO & Seynabou SARR & Madiaw DIBO
22. MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

L'eau, élément vital pour la survie de l'homme, n'est pas accessible pour certaines populations. Or, l'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique.

Les risques sanitaires sont encore plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat, alors que dans la plupart des pays en développement, le secteur de l'assainissement est peu développé. D'ailleurs, contrairement au secteur de l'eau, les objectifs visés par les OMD n'ont pas pu être atteints, et ce malgré les investissements et efforts consentis pour faire évoluer la situation.

Toutefois, en y regardant de plus près, l'OMD relatif à l'eau a été certes atteint au niveau mondial, mais à l'échelle continentale, des retards sont notés en Afrique Subsaharienne et en Océanie notamment.

Au Sénégal, de nombreux projets et programmes, coordonnés par le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), sont mis en place. Cela a permis d'améliorer considérablement l'accès à l'eau en particulier en milieu rural. Toutefois, en ce qui concerne l'assainissement, les ouvrages d'assainissement construits par les projets et programmes intervenants sur le territoire ne sont pas, par endroit, utilisés par les populations car inadaptés pour certains à leur réalité. De sorte qu'il n'est pas rare de trouver des populations ayant des ouvrages d'assainissement adéquats mais qui pratiquent encore la défécation à l'air libre.

A la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, mais aussi sur la qualité et la disponibilité du service. La cible 6.1 de l'ODD 6 vise à « d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous ». L'accès universel en question vise pratiquement tous les contextes (les ménages, les écoles, les établissements sanitaires, le milieu professionnel, etc.). La réduction des inégalités entre les différents sous-groupes de la société et une meilleure prise en compte des besoins des populations vulnérables sont également recherchées. Cette ambition est également affichée par la cible 6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

L'Objectif 6 cherche, en fait, à « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il concerne ainsi tout le cycle de l'eau.

Du fait de son influence sur d'autres domaines tels que la santé et l'économie, le secteur de l'eau et de l'assainissement fait l'objet d'une attention particulière et est suivi par différents acteurs. Au niveau mondial, UN Water (ONU Eau) et ses différentes composantes ont développé une méthodologie pour le suivi des indicateurs de l'eau et de l'assainissement et publient régulièrement des rapports thématiques. Au niveau du continent africain, le Conseil des Ministres africains Chargés de l'Eau (CMACE ou AMCOW sigle anglais) a mis en place une plateforme de suivi des indicateurs liés à l'eau et élabore un rapport continental sur le secteur.

L'objectif principal de ce chapitre est de faire un point de la situation du pays en matière d'eau et d'assainissement. De manière spécifique, il s'agira de faire l'état des lieux des indicateurs, dans le contexte des ODD, pour faciliter le suivi des indicateurs de l'ODD 6 au niveau du pays.

Ce chapitre est structuré en deux parties. La première est consacrée au secteur de l'eau et la seconde fait le point sur le secteur de l'assainissement, essentiellement les types de toilettes utilisés par les ménages.

Dans chaque partie, un sous-point relatif à l'échelle JMP²⁶ de mesure de l'accès aux services d'eau potable/assainissement est abordé.

Encadré

Les données de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) réalisée en 2015 seront utilisées pour mener à bien ce travail. Le volet ménage de cette enquête comporte un certain nombre de questions relatives à l'accès à l'eau, au type de toilettes et à l'hygiène qui permettent de dresser le profil des ménages sénégalais en ce qui concerne leur accès à l'eau et à l'assainissement. Cette enquête d'une envergure nationale ne permet toutefois pas de faire des désagrégations au niveau des régions administratives. Des regroupements par zone ont été effectués. La zone nord regroupe les régions de Louga, Matam et Saint-Louis. L'ouest concentre Dakar et Thiès. Le centre concerne Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack. Kédougou, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor forment la zone sud.

VIII.1. L'HYDRAULIQUE

Au niveau national, divers acteurs interviennent dans le secteur de l'hydraulique. En effet, les structures assurant la desserte ou le suivi de l'eau sont différentes selon le milieu. En général, la Sénégalaise des Eaux (SDE) et la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) assurent l'approvisionnement en eau potable des zones urbaines alors que l'Office des Forages Ruraux (OFOR) est responsable de l'alimentation des zones rurales.

VIII.1.1. L'ACCES A L'EAU

L'accès à l'eau est appréhendé au moyen de plusieurs variables dont les sources d'eau de boisson, les distances à ces sources et le traitement de l'eau recueillie.

VIII.1.1.1. Type de source d'eau

La source d'eau est l'un des éléments les plus considérés dans l'accès à l'eau. Selon la méthode JMP, la source d'eau est dite améliorée dès lors qu'elle est protégée de la contamination (des eaux de ruissellements et des fientes d'oiseaux notamment). Sont considérées comme sources améliorées les points d'approvisionnement en eau suivants : branchement domestique (robinet dans le logement ou la concession), robinet public, puits à pompe, forage, puits protégé, source protégée, eau de pluie, camion-citerne et eau en bouteille ou en sachet. Les puits et sources non protégés correspondent aux sources d'eau non améliorées.

²⁶JMP= Joint Monitoring Programme (Programme conjoint de suivi). Il s'agit d'un programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, mis en place en 1990.

Au Sénégal, la majorité des ménages a accès à une eau de boisson issue d'une source améliorée. En effet, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, plus des trois quarts de la population s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source d'eau améliorée.

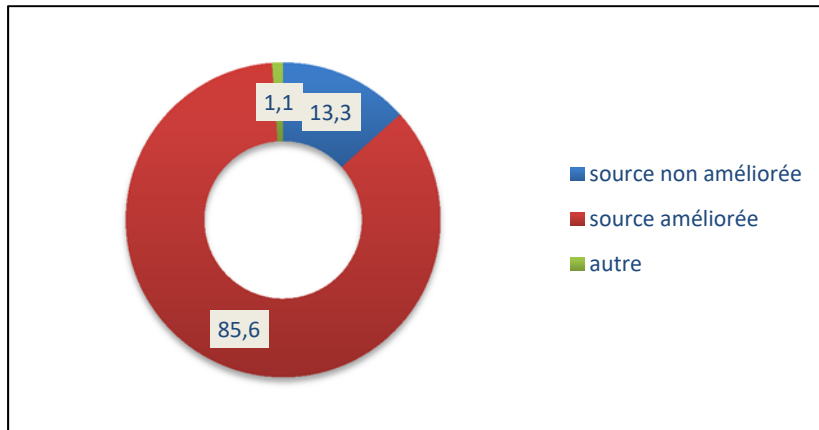
Malgré un écart considérable par rapport à la zone urbaine, le milieu rural se caractérise par une part importante de sa population utilisant un point d'eau amélioré pour s'approvisionner (76%). En milieu urbain, plus de 9 ménages sur 10 utilisent une source améliorée.

L'essentiel des ménages résidant dans la zone ouest (97%) et, dans une moindre mesure, ceux du centre (88%) et du nord (87%) ont accès à une source d'eau potable améliorée à l'inverse de la majorité des ménages du sud (54%) qui utilisent un point d'eau non amélioré pour s'approvisionner.

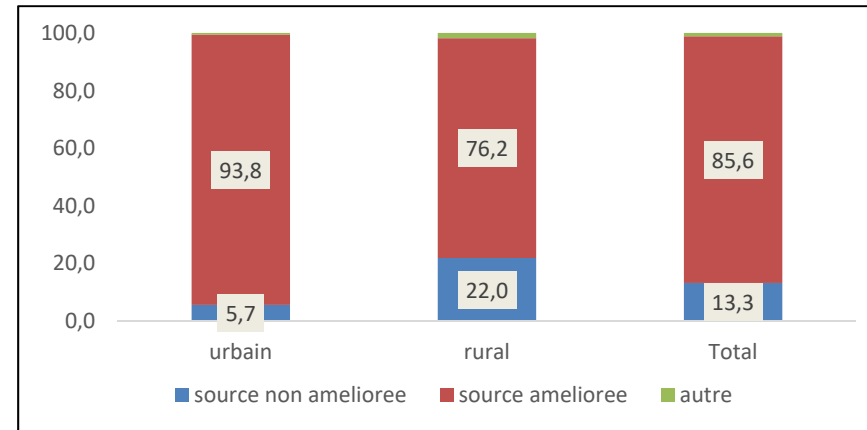
En outre, un peu plus du tiers des ménages appartenant au quintile²⁷ le plus pauvre (35%) n'a pas accès à une source d'eau améliorée là où pratiquement 9 ménages riches sur 10 utilisent une source d'eau améliorée. Plus le niveau de vie est élevé, plus la probabilité d'avoir accès à un point d'approvisionnement en eau amélioré est élevée.

²⁷ Il s'agit des quintiles de niveau de vie tels que définis dans le rapport de l'EDS-Continue 2015 téléchargeable sur le site : <https://dhsprogram.com>

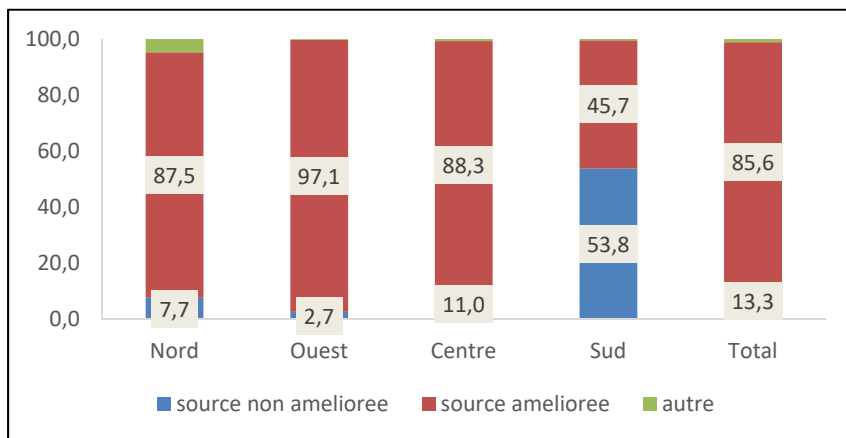
Graphique VIII-1 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau



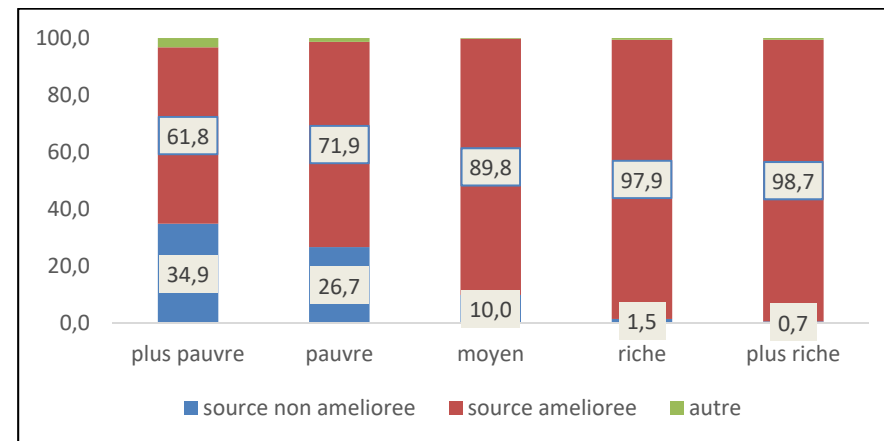
Graphique VIII-2 : Répartition des ménages selon le type de source et par zone de résidence



Graphique VIII-3 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau et par zone de résidence



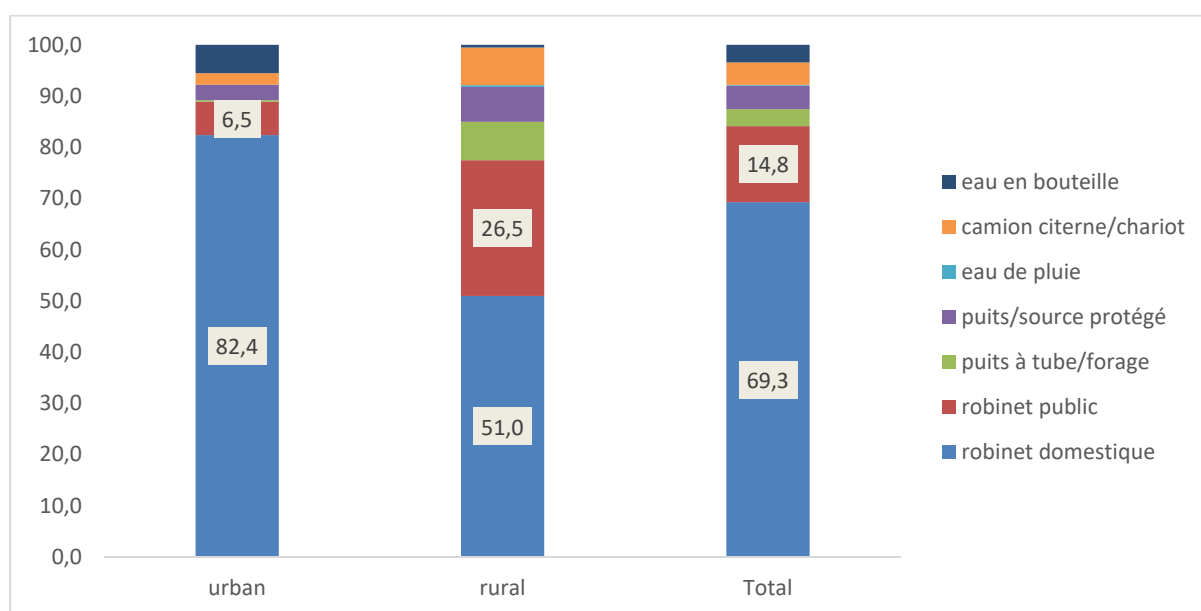
Graphique VIII-4 : Répartition des ménages selon le type de source d'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

Le puits non protégé constitue le principal type de point d'eau (99%) non amélioré. Tandis que du côté des sources améliorées, le robinet, pour l'essentiel domestique, est utilisé par plus de 8 ménages sur 10. En milieu urbain, près de 82% des ménages disposent d'un raccordement domestique (dans leur logement ou dans la concession). Le robinet public est utilisé par environ 6% des ménages. Dans des proportions moindres, ce plus important recours au robinet domestique est aussi noté en milieu rural. Ce type de point d'eau amélioré est utilisé par la majorité des ménages ruraux usant d'un point d'eau amélioré (51%) et plus du quart s'approvisionne à partir d'un robinet public (26%).

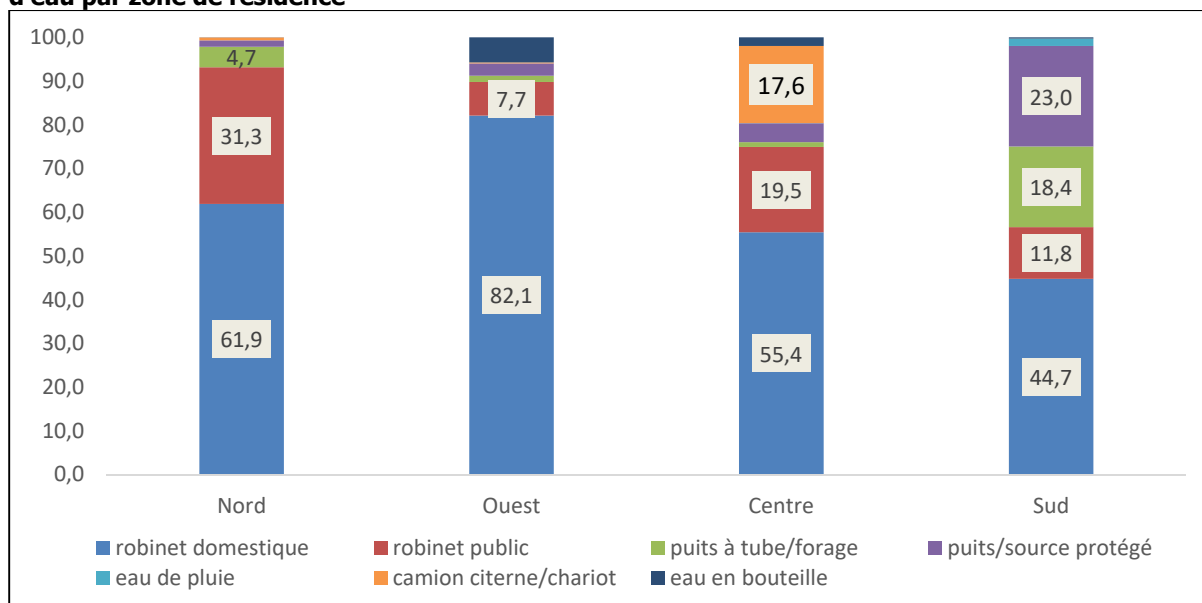
Graphique VIII-5 : Répartition des ménages usant d'une source améliorée selon le type de point d'eau par milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Au niveau des grandes zones, parmi les ménages ayant accès à une source d'eau améliorée, la prééminence du robinet domestique ne se retrouve pas partout. Dans la zone sud, les ménages utilisant des sources améliorées d'approvisionnement en eau, ont recours soit à un robinet (45% domestique et 12% public), soit à un puits (puits ou une source protégée 23%, puits à pompe ou forage 18%). Dans les autres zones, au moins les trois quarts des ménages s'alimentent en eau de boisson à partir d'un robinet ; dans la majorité des cas, il se situe dans le logement ou la concession.

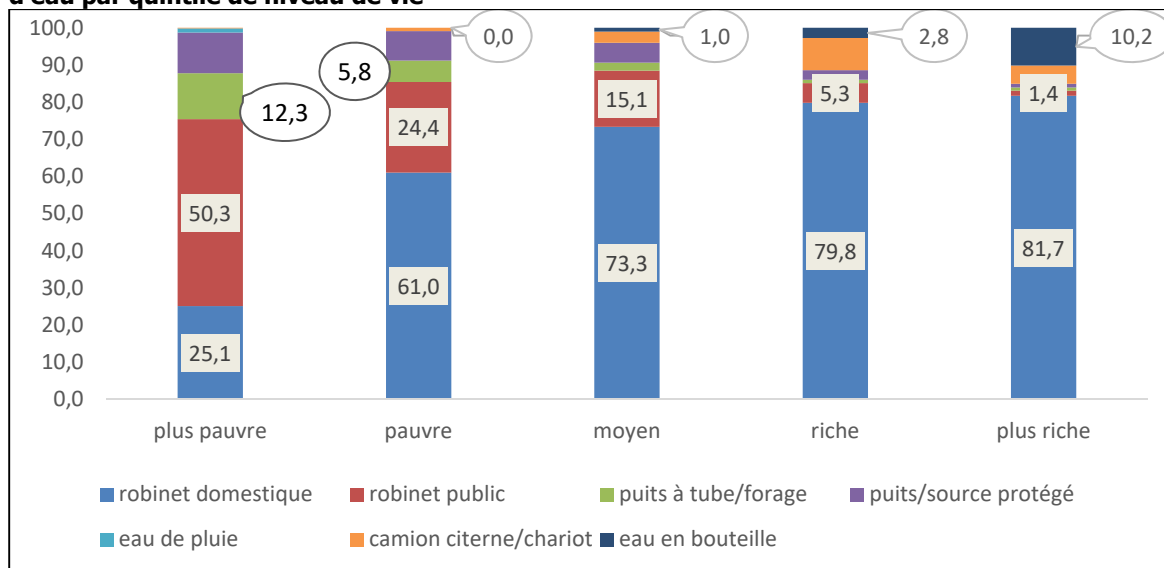
Graphique VIII-6 : Répartition des ménages utilisant une source améliorée selon le type de point d'eau par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Par ailleurs, les ménages les plus pauvres ont le moins accès au robinet domestique. Seuls 25% d'entre eux utilisent ce type de source pour s'approvisionner en eau. Le robinet public semble être le mode d'approvisionnement le plus fréquent chez les plus pauvres. En effet, 50% des ménages les plus pauvres ayant accès à une source améliorée utilisent un robinet public ou une borne fontaine. A l'inverse, plus le niveau de vie du ménage est élevé, plus il a recours à un robinet domestique. En outre, 10% des ménages du quintile le plus riche utilisent l'eau embouteillée comme eau de boisson.

Graphique VIII-7 : Répartition des ménages utilisant une source améliorée selon le type de point d'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

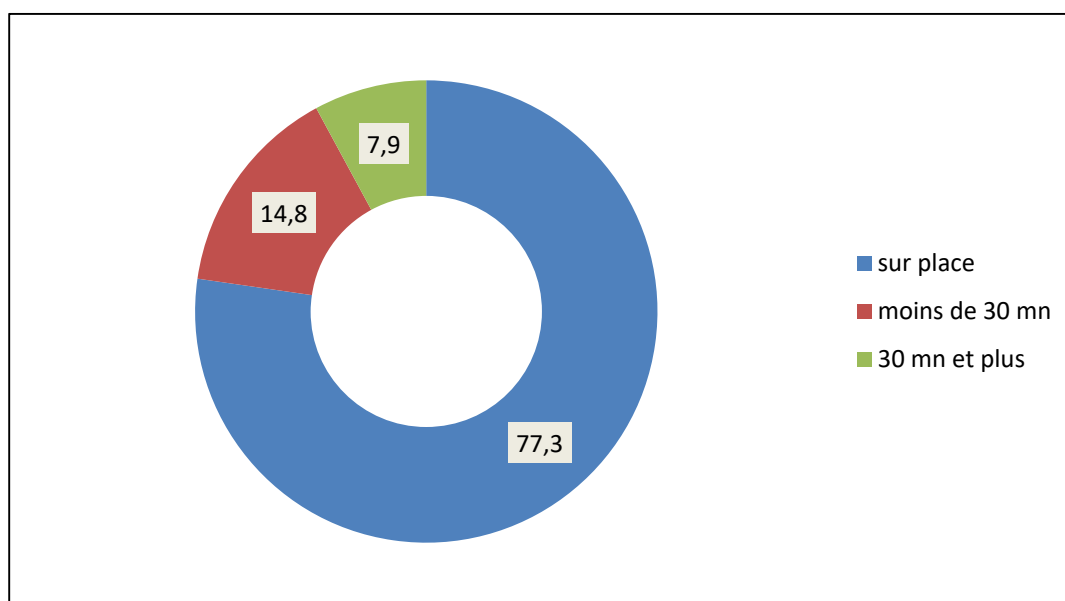
VIII.1.1.2. Durée de trajet pour la collecte de l'eau potable

Etant donné les risques de contamination entre le point d'accès à l'eau et la destination finale (domicile), il est important de mesurer la distance parcourue pour s'approvisionner en eau. Toutefois, du fait de la difficile évaluation des distances, il est le plus souvent utilisé le temps mis pour collecter l'eau. Ce temps inclut les files d'attente.

a) Temps de collecte et type de point d'eau

Au Sénégal, l'essentiel des ménages disposent d'un point d'eau à domicile (77%) ou se procurent l'eau à proximité de leur résidence (14% mettent moins de 30 mn, file d'attente inclus pour collecter l'eau). Ce constat concorde avec le fait que le raccordement à domicile constitue la principale source d'eau potable pour la plupart des ménages. Les ménages ne disposant pas d'un raccordement à domicile mettent en général moins de 30 mn pour collecter l'eau (62%).

Graphique VIII-8 : Répartition des ménages selon leur durée de collecte de l'eau de boisson

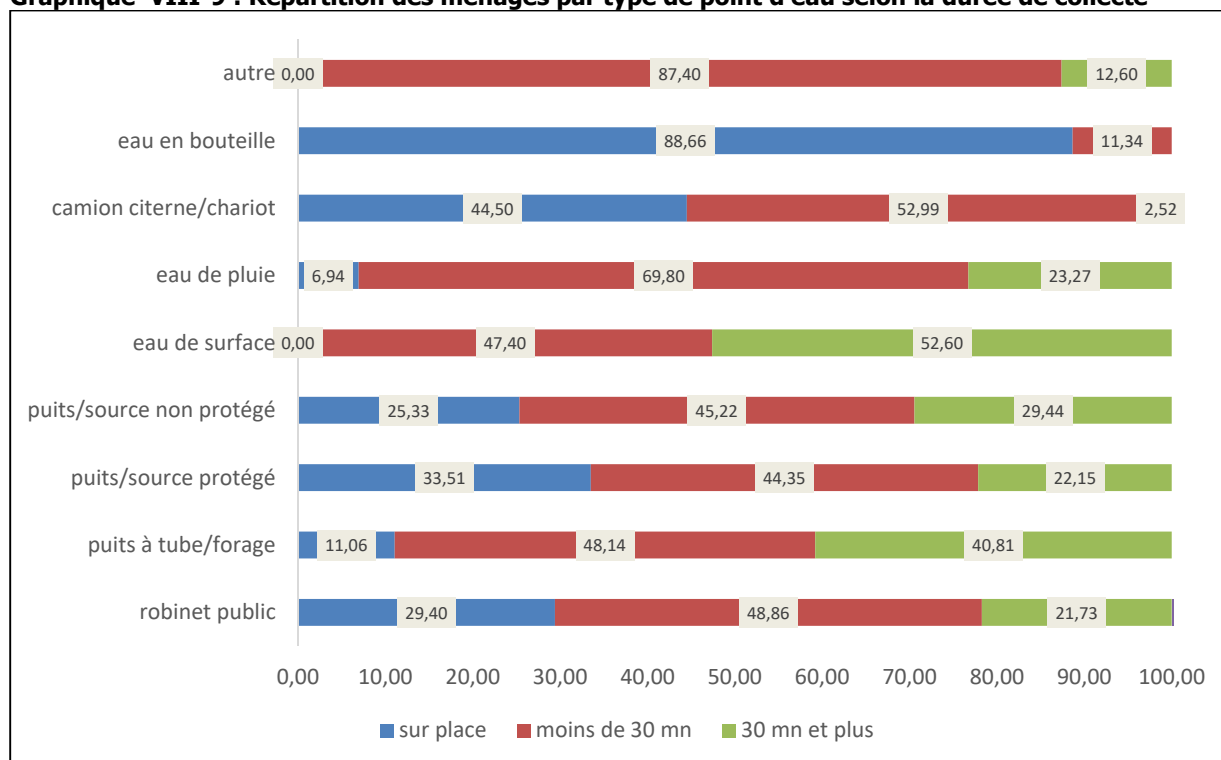


Source : ANSD. EDS, 2016

Selon le type de point d'eau, à l'exception des eaux de surfaces, et dans une moindre mesure des puits à tube ou forage, la plupart des usagers collectent l'eau en moins de 30 minutes. Les ménages collectant l'eau de boisson dans les eaux de surface mettent en général plus de 30 minutes pour s'approvisionner.

En ce qui concerne le puits à tube/forage, le temps consacré à la collecte de l'eau est supérieur à 30 minutes pour 41% des ménages utilisant ce type de point d'eau. Une proportion comparable d'utilisateurs des puits forés collecte l'eau à proximité (48%). De plus, peu de ménages disposent de ce type de point d'eau à domicile (11%).

Graphique VIII-9 : Répartition des ménages par type de point d'eau selon la durée de collecte

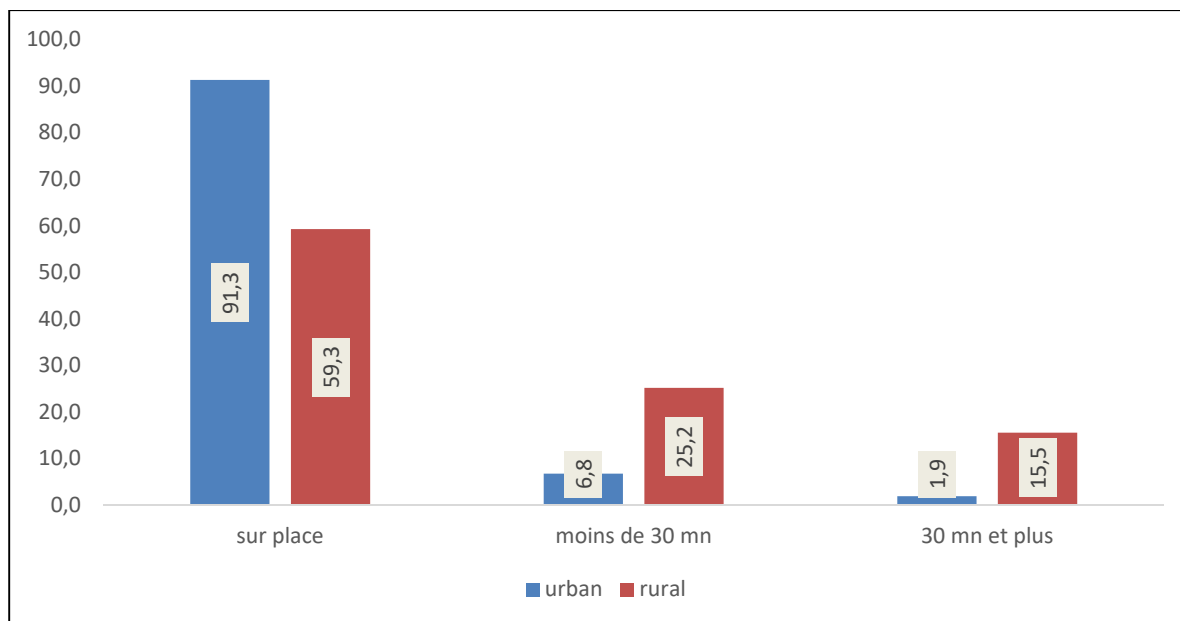


Source : ANSD. EDS, 2016

b) Temps de collecte et milieu de résidence

Le milieu de résidence pourrait être un facteur discriminant en ce qui concerne la desserte en eau potable. En effet, les temps d'accès sont généralement plus élevés en milieu rural qu'urbain. Comme illustré sur le graphique ci-dessous, 9 ménages urbains sur 10 s'approvisionnent en eau sur place, quel que soit le type de point d'eau considéré. Alors qu'en milieu rural, près de 6 ménages sur 10 disposent d'une source d'eau à domicile et près d'un quart s'approvisionnent à proximité de leur habitat. En outre, environ 15% des ménages ruraux mettent au moins 30 minutes pour collecter l'eau destinée à la boisson contre moins de 2% en zone urbaine.

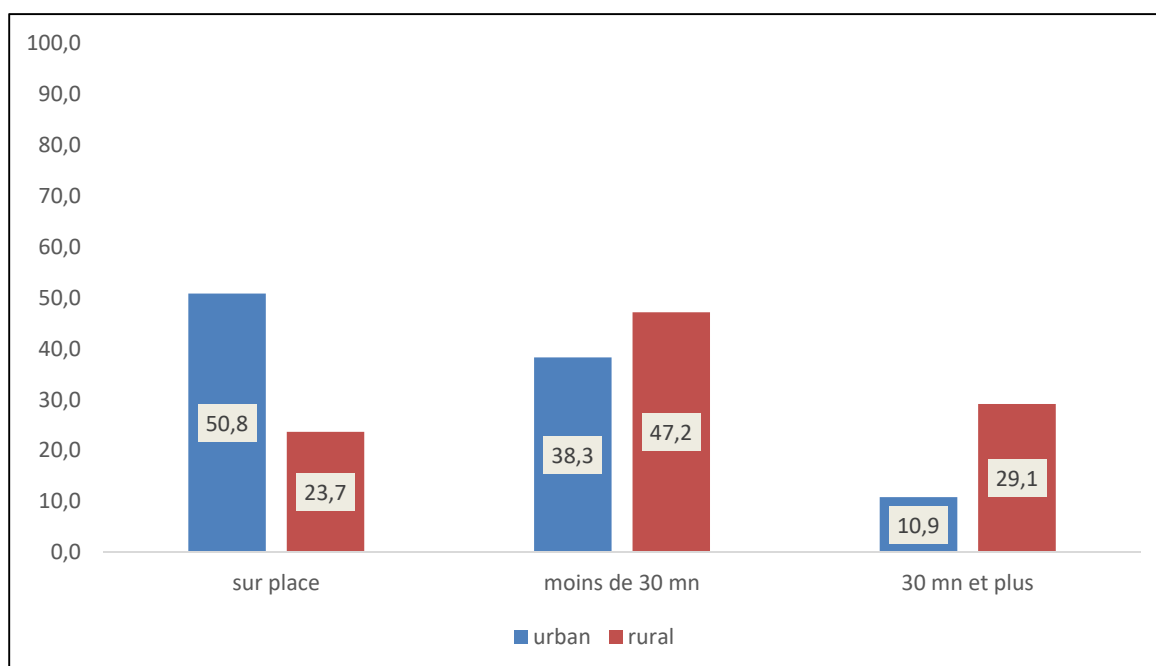
Graphique VIII-10 : Répartition des ménages selon la durée de collecte par milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Lorsqu'on s'intéresse uniquement aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, l'écart entre les proportions de ménages consacrant moins de trente minutes à la recherche d'eau diminue considérablement. Quel que soit le milieu, il ressort, dans ce cas, qu'une part importante des ménages se procure l'eau à proximité (38% en milieu urbain et 47% dans le rural) et plus du quart des ruraux parcourt une certaine distance pour trouver l'eau (29%).

Graphique VIII-11 : Répartition des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon la durée de collecte par milieu de résidence



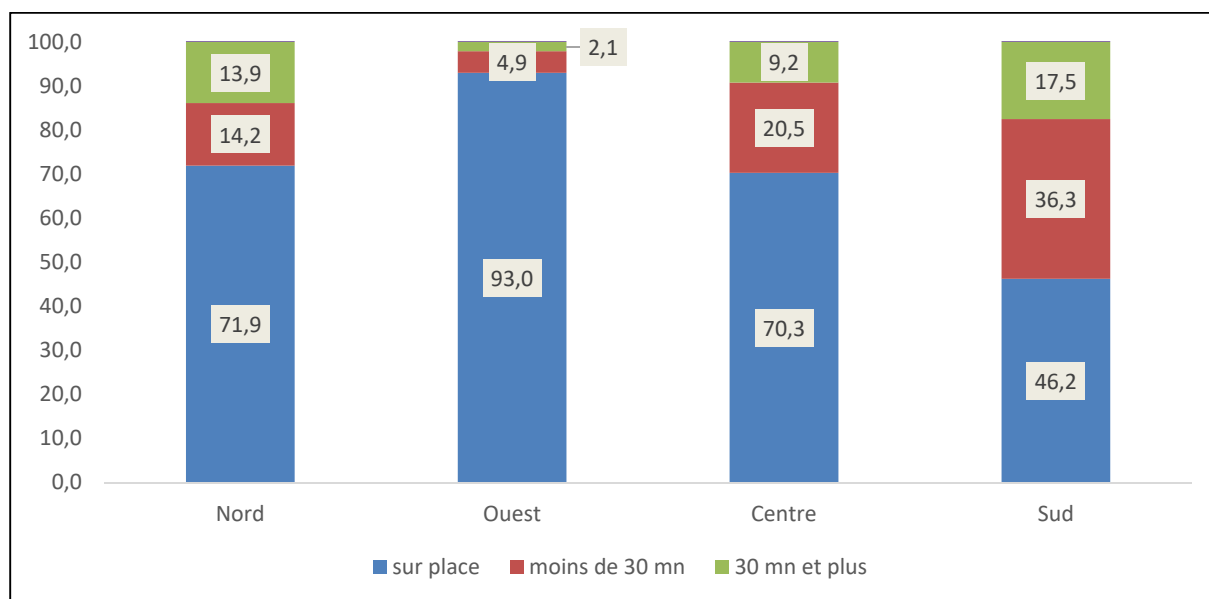
Source : ANSD. EDS, 2016

c) Temps de collecte et région de résidence

Au niveau régional, la zone sud apparaît comme étant la plus affectée par les longues durées pour recueillir l'eau. En effet, elle se distingue par la plus forte proportion de ménages ayant un temps d'accès à l'eau potable supérieur à 30 minutes (17%) mais également par la plus faible proportion de points d'eau disponibles à domicile.

A l'opposé, l'ouest, avec 9 ménages sur 10 disposant d'un point d'eau sur place, semble être la zone la plus en avance en termes d'accès et de desserte en eau potable. Le nord, malgré une proportion non négligeable de ménages mettant un temps long pour collecter l'eau (14%), se caractérise par des ménages disposant majoritairement d'une source d'eau sur place (72%).

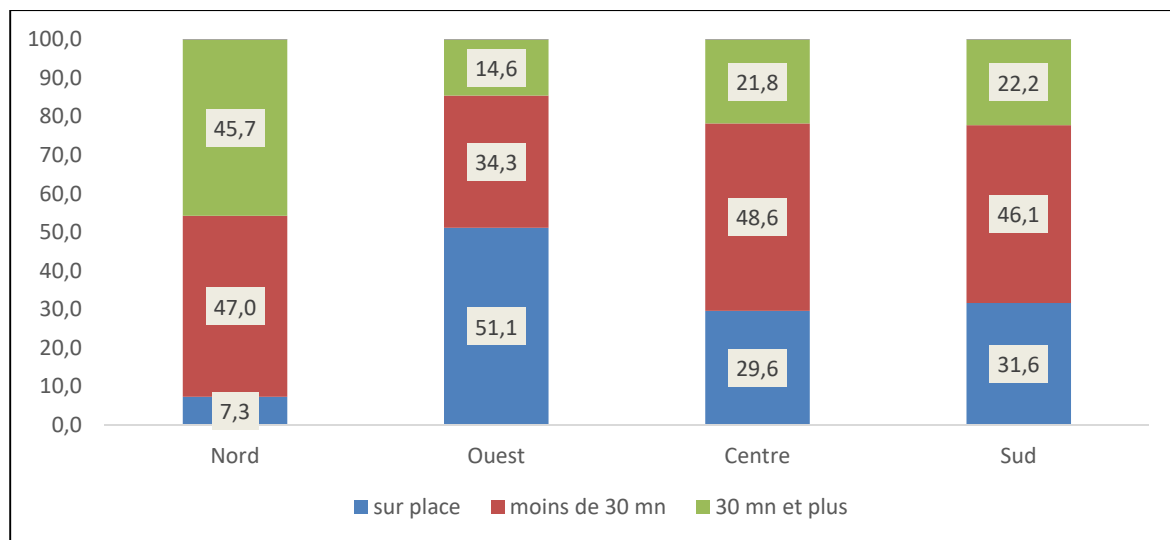
Graphique VIII-12 : Répartition des ménages selon le temps mis pour la collecte de l'eau de boisson par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Hors robinet domestique, la collecte de l'eau se fait souvent à proximité du domicile. Les ménages mettent généralement moins de 30 minutes pour se procurer l'eau de boisson. A l'exception du nord, au moins un quart (centre) voire la moitié (ouest) des ménages utilise un point d'eau domestique. A l'inverse, le nord se caractérise par la plus forte proportion de ménages ayant recours à un point d'eau potable situé à plus de 30 minutes du domicile.

Graphique VIII-13 : Répartition des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon le temps mis pour la collecte de l'eau potable par zone de résidence

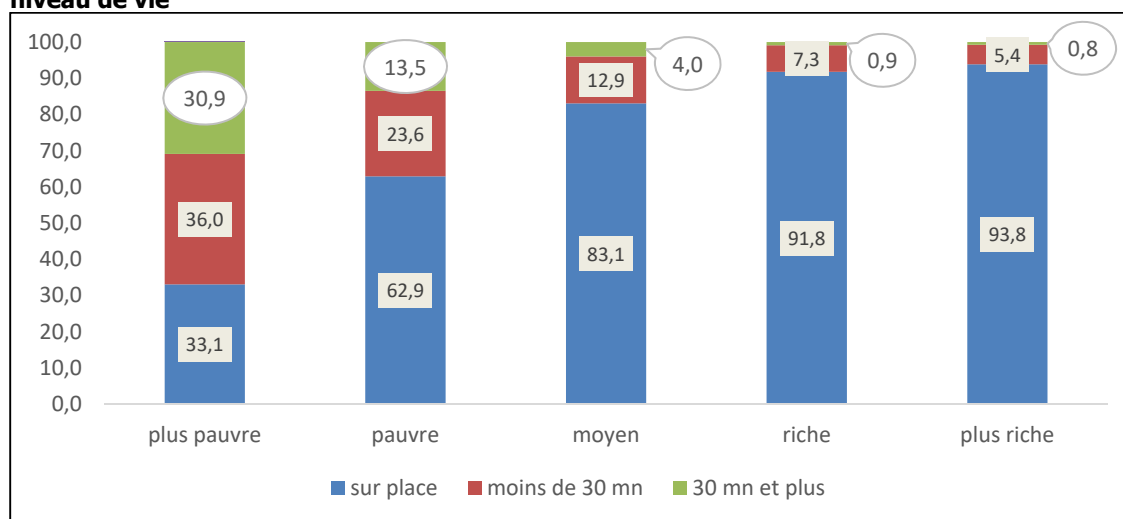


Source : ANSD. EDS, 2016

d) Temps de collecte et niveau de vie

Le niveau de vie distingue nettement les populations en termes d'accessibilité des sources d'eau potable. Plus le ménage est riche, plus il a un accès facile à l'eau avec la présence d'un point d'eau à domicile et plus le ménage est pauvre, plus il a tendance à trouver de l'eau hors de son domicile. En effet, les ménages du quintile le plus pauvre affichent la plus faible proportion de ceux s'approvisionnant sur place en eau potable (33%), alors que, parmi les plus riches, environ 6% collectent l'eau en dehors du domicile dont 1% met plus d'une demi-heure pour se procurer le précieux liquide.

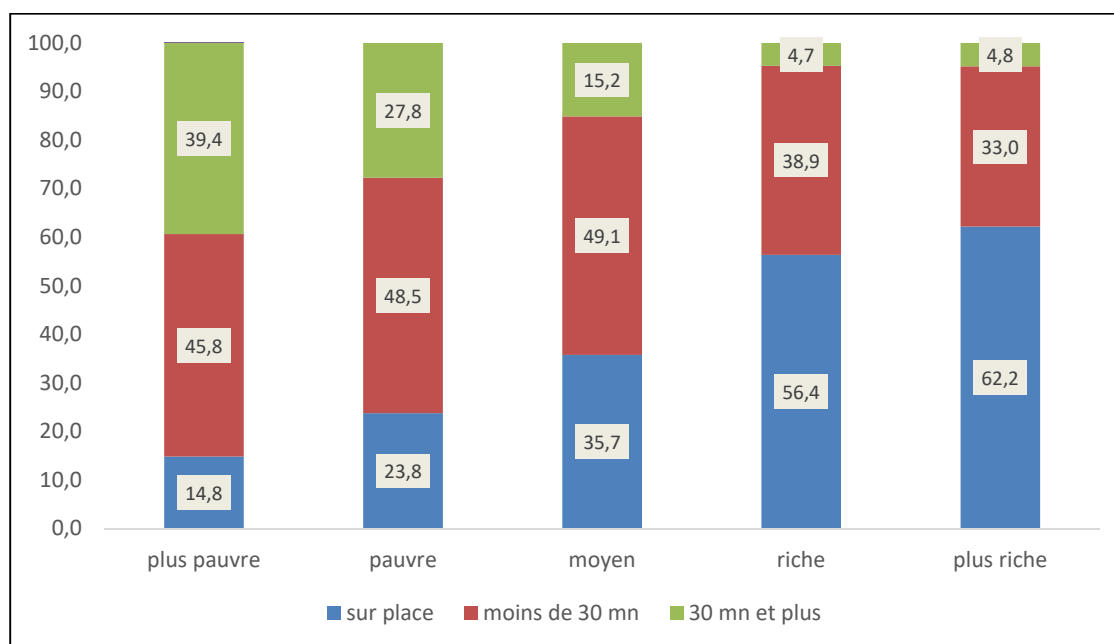
Graphique VIII-14 : Répartition des ménages selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

Lorsqu'on s'intéresse aux ménages ne disposant pas d'un robinet domestique, la tendance précédemment relevée persiste. Toutefois, les écarts entre les différents quintiles sont plus réduits. Les ménages les plus pauvres sont proportionnellement les plus nombreux à utiliser les points situés à au moins 30 minutes du domicile. La majorité des plus riches dispose d'un point d'eau à proximité du domicile.

Graphique VIII-15 : Répartition des ménages sans raccordement domestique selon le temps mis pour collecter l'eau par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

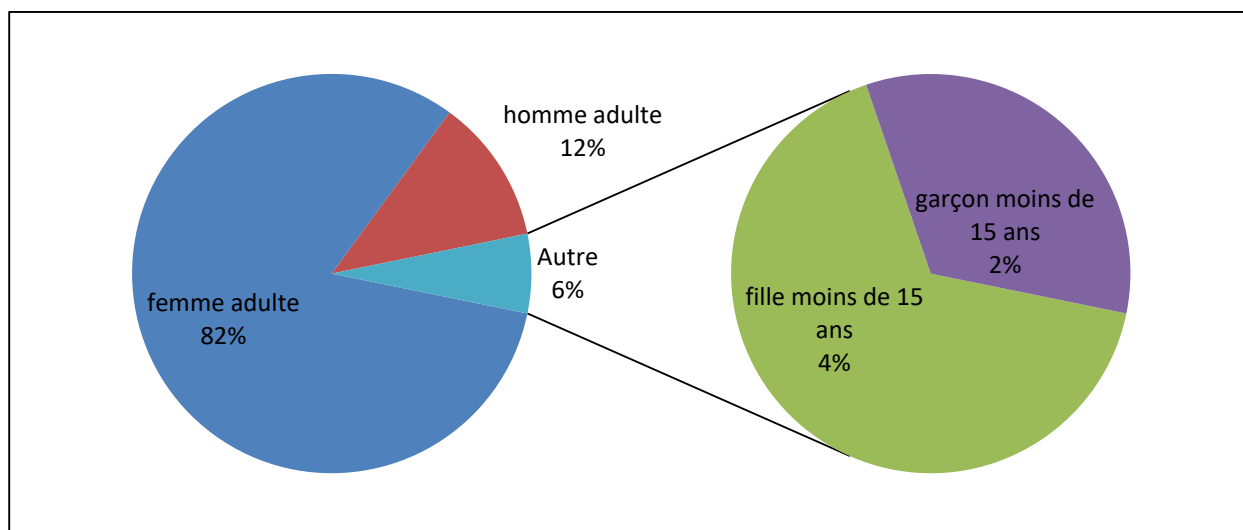
VIII.1.1.3. La collecte de l'eau, une affaire d'adultes et de femmes

Dans les ménages ne disposant pas d'un point d'eau sur place, la collecte de l'eau est généralement assurée par les femmes adultes (82%). Il existe quelques ménages (6%) pour lesquels les corvées d'eau sont assurées par les enfants âgés de moins de 15 ans.

Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont les plus impliquées dans la collecte d'eau hors du domicile. Toutefois, une différence notable est relevée en ce qui concerne la participation des hommes. Les hommes résidant en milieu urbain participent plus aux corvées d'eau. Lorsque le ménage ne dispose pas d'une source d'eau sur place, près du quart de ceux qui collectent l'eau en milieu urbain (24% contre 8% en zone rurale) sont des hommes adultes.

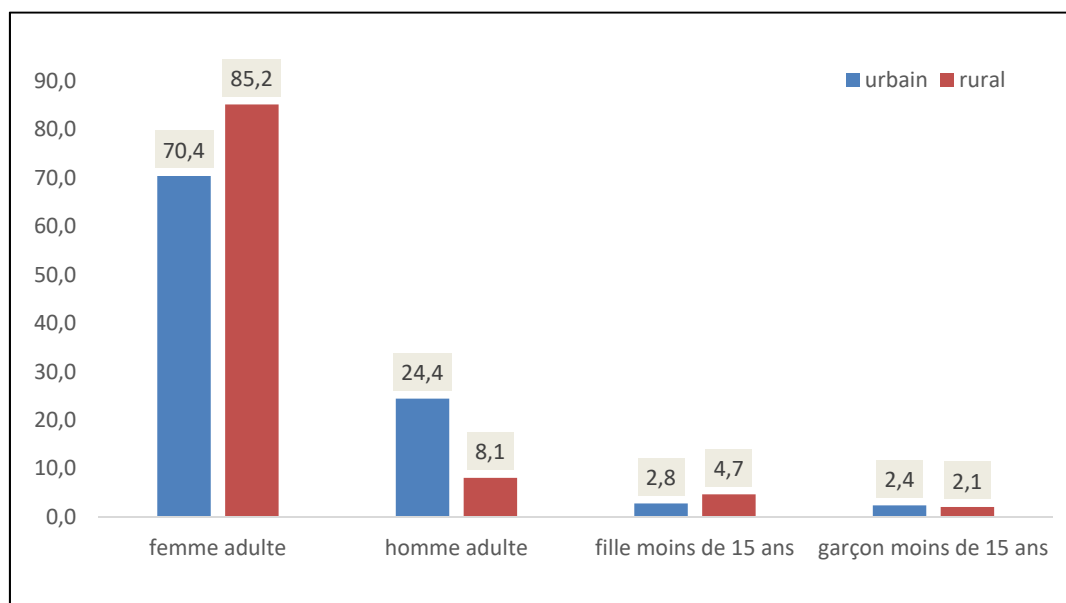
De plus, la participation des enfants est généralement plus faible en zone urbaine qu'en milieu rural.

Graphique VIII-16 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau



Source : ANSD. EDS, 2016

Graphique VIII-17 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par milieu de résidence



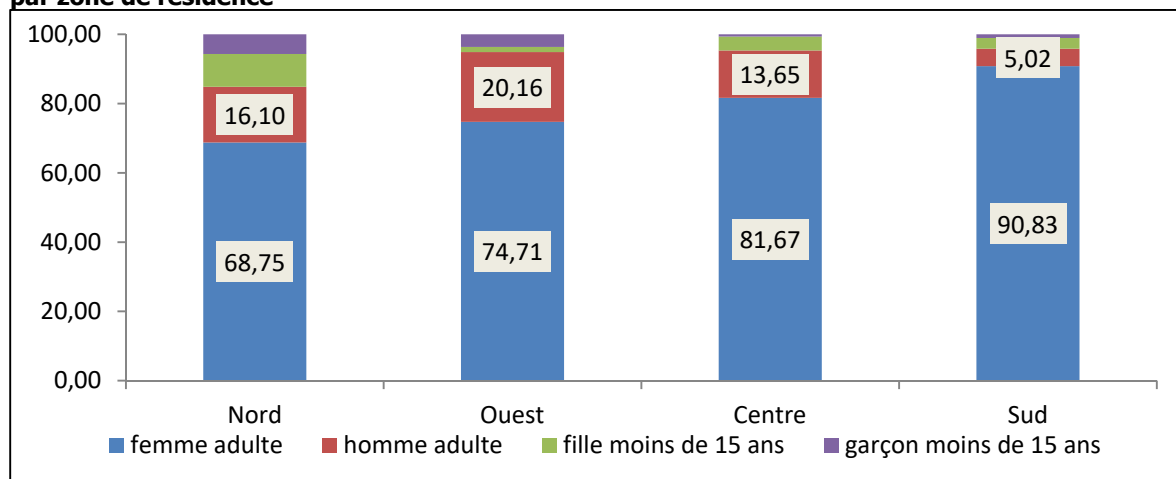
Source : ANSD. EDS, 2016

Dans toutes les zones du pays, les femmes sont plus nombreuses pour la collecte de l'eau. Les ménages dans lesquels les hommes s'occupent des corvées d'eau sont plus importants dans la région Ouest (20%). En outre, les régions sud et centre se caractérisent également par une part très faible de ménages dans lesquels les

enfants assurent l’approvisionnement en eau lorsque le point d’eau se trouve en dehors du domicile.

Par ailleurs, la région Nord se distingue par une implication plus fréquente des enfants, en particulier du sexe féminin, pour la collecte d’eau (9% de filles de moins de 15 ans et 6% de garçons de moins de 15 ans).

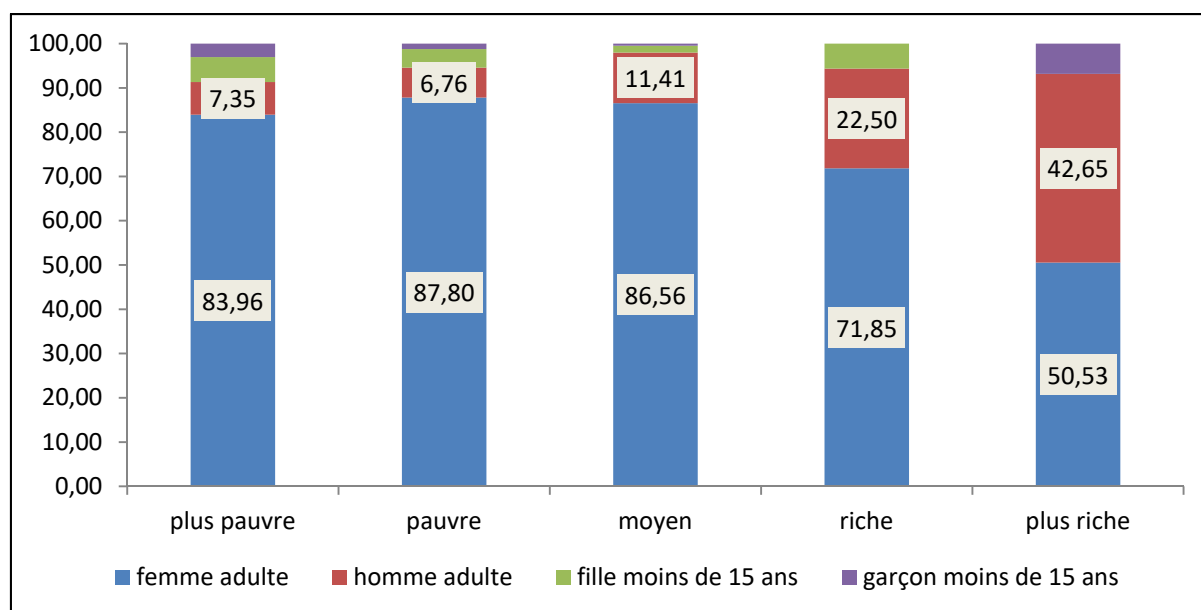
Graphique VIII-18 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l’eau par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

La « spécialisation » des femmes adultes pour la collecte de l’eau est notée également, quel que soit le quintile de niveau de vie considéré. Toutefois, la participation masculine est plus marquée dans les ménages les plus riches.

Graphique VIII-19 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l’eau par quintile de niveau de vie



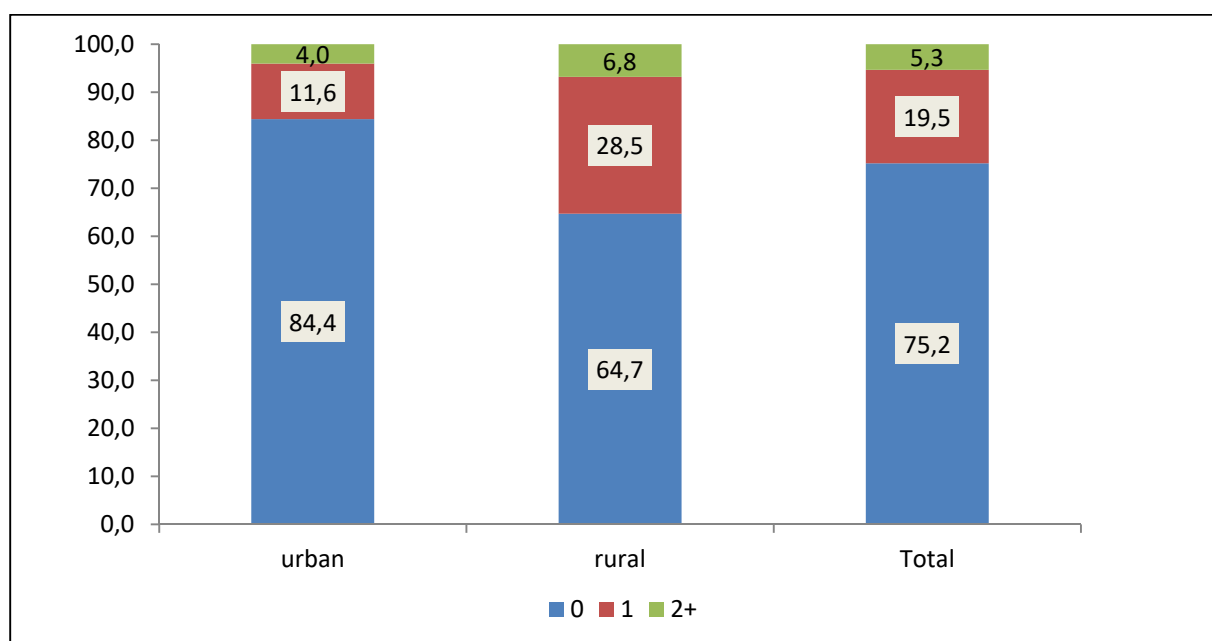
Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.1.1.4. Traitement de l'eau

a) Pratique du traitement de l'eau avant sa consommation

Le traitement de l'eau avant usage permet de lutter contre certaines maladies telles que la dysenterie, la diarrhée et le choléra. Au Sénégal, pour sept ménages sur dix, l'eau ne fait l'objet d'aucun traitement avant la consommation. Cette situation est plus fréquente en milieu urbain. En milieu rural, plus du tiers des ménages use au moins d'une méthode de traitement pour rendre l'eau potable (contre environ 16% en zone urbaine). Peu de ménages usent de deux méthodes ou plus pour rendre l'eau potable (4% pour le milieu urbain et 7% pour le rural).

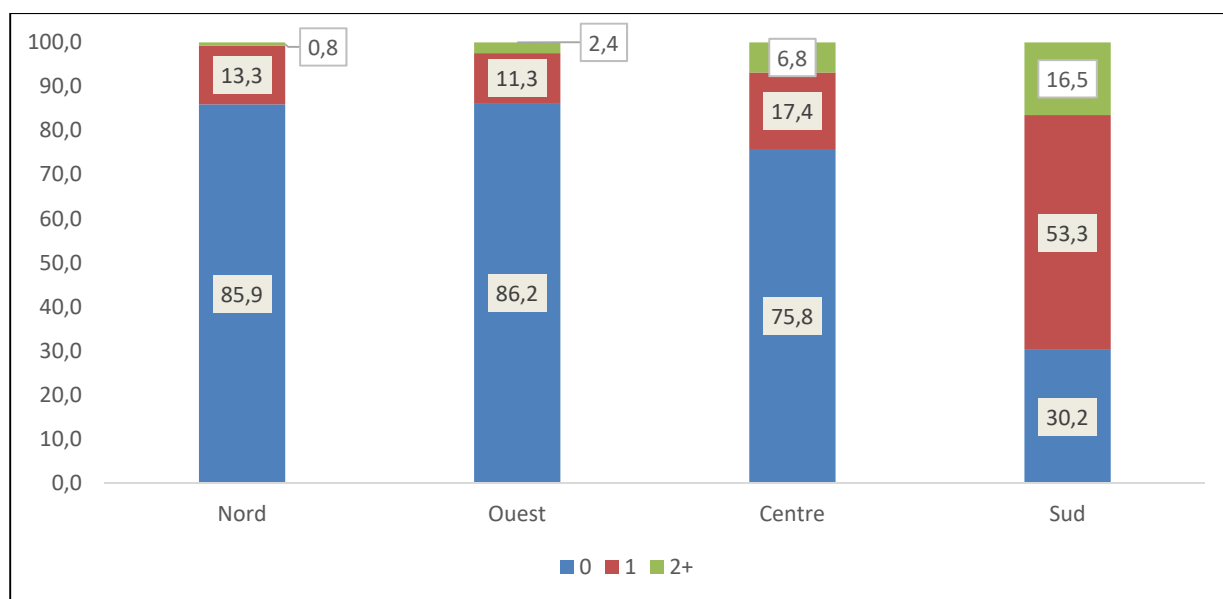
Graphique VIII-20 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées pour traiter l'eau par milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

Au niveau régional, le traitement de l'eau par les ménages est de loin le plus fréquent au sud. Dans cette zone, près de 7 ménages sur 10 appliquent au moins une méthode pour rendre potable l'eau de boisson dont 16% combinent concomitamment plusieurs méthodes de traitement de l'eau.

Graphique VIII-21 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par zone de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

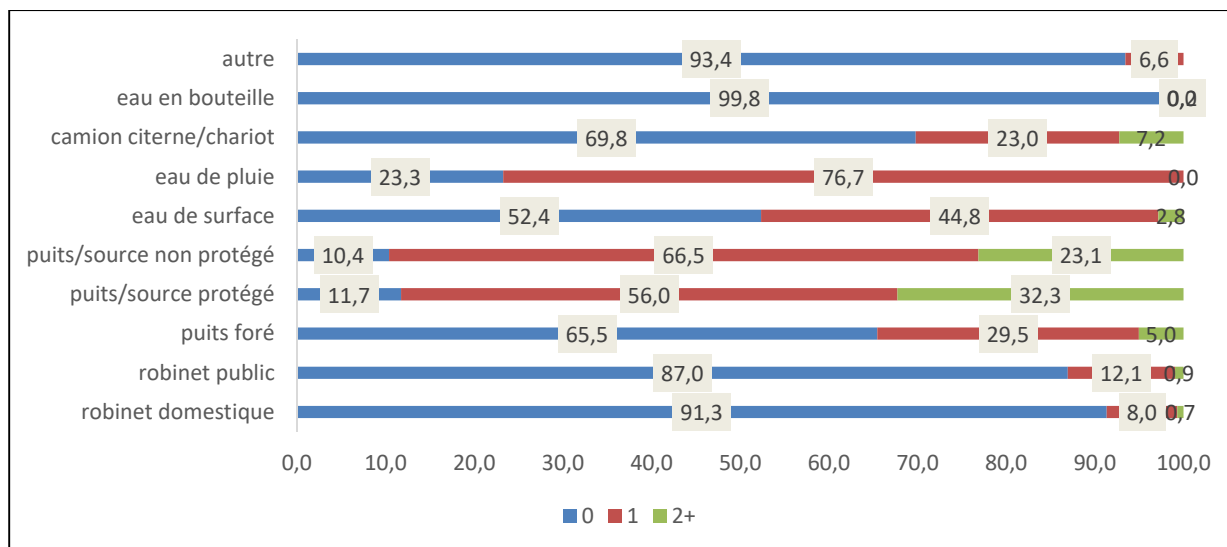
En général, le traitement de l'eau est plus fréquent dans les ménages s'approvisionnant en eau d'une source non améliorée.

L'eau des puits et sources, protégés ou non, est quasi systématiquement traitée. En effet, au moins 8 ménages sur 10 traitent l'eau collectée des puits et sources protégés ou non. En outre, plus de 20% d'entre eux utilisent au moins deux méthodes pour rendre l'eau potable.

Dans une moindre mesure, l'eau de pluie se démarque également par une forte proportion des ménages la traitant avant son usage (77%).

L'eau collectée des puits à tube/forage ou des camions citernes fait l'objet d'un traitement avant son emploi dans environ un tiers des cas. L'eau en bouteille et celle du robinet sont généralement consommées sans traitement préalable.

Graphique VIII-22 : Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par type de point d'eau potable

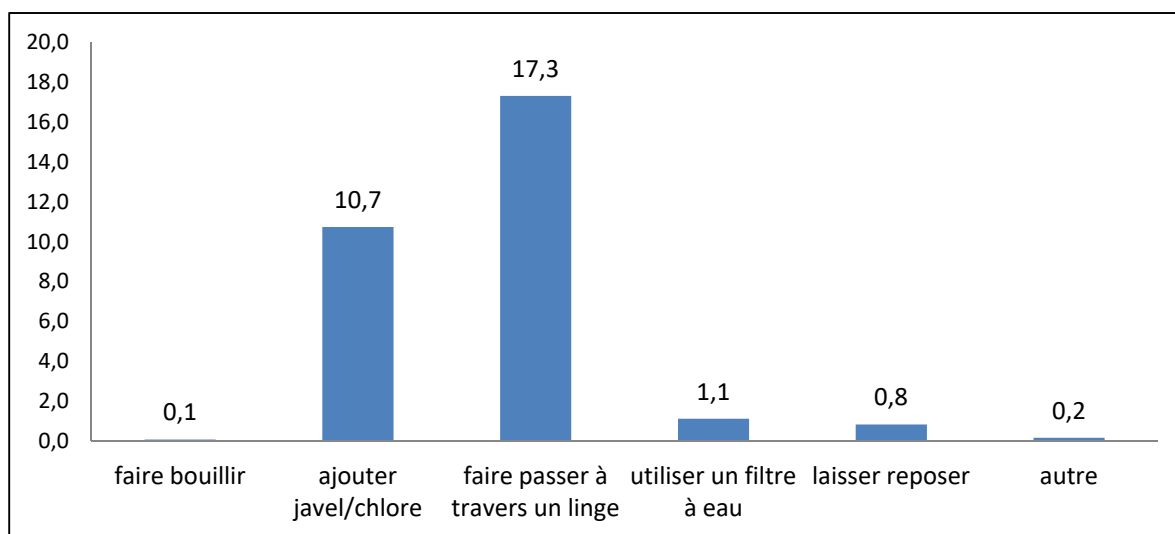


Source : ANSD. EDS, 2016

b) Méthode de traitement eau potable

En général, les méthodes de traitement de l'eau comprennent l'ébullition, l'ajout de javel ou de chlore, l'utilisation d'un linge pour passer l'eau, le filtrage et la désinfection solaire. Au Sénégal, les méthodes les plus fréquentes sont l'utilisation d'un linge pour passer l'eau (17%) et l'ajout de javel ou de chlore (11%). Rares sont les ménages qui la laissent reposer ou font bouillir l'eau et 1% utilisent un filtre à eau moderne avant sa consommation.

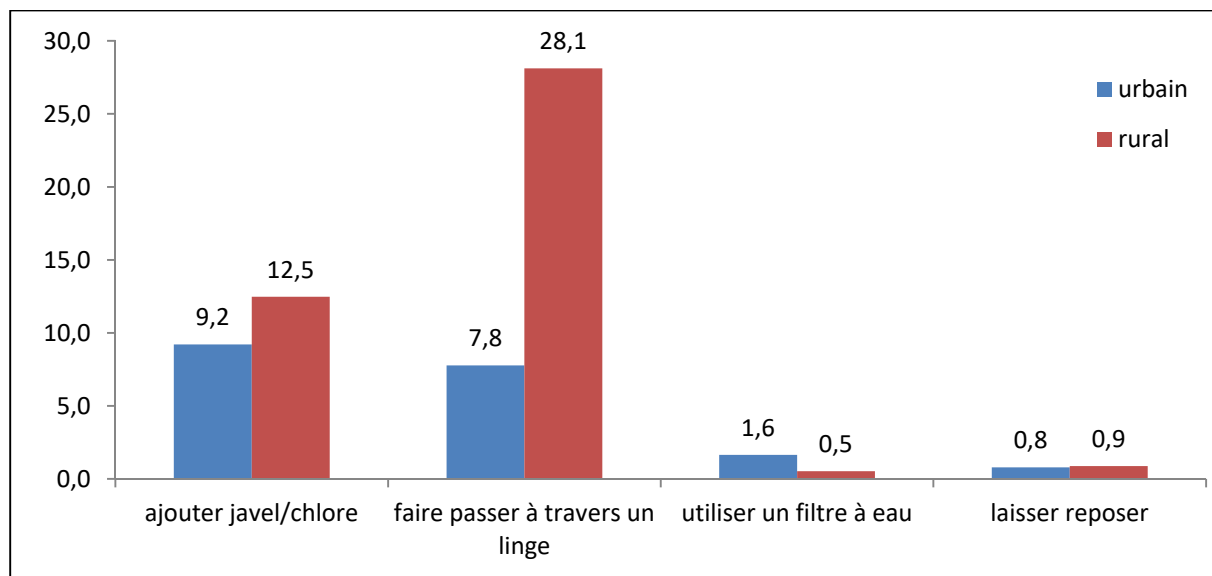
Graphique VIII-23 : Proportion de ménages par méthodes de traitement de l'eau utilisées



Source : ANSD. EDS, 2016

Quel que soit le milieu de résidence, les principales méthodes utilisées pour le traitement de l'eau sont le filtrage à travers un linge et l'ajout de javel ou de chlore. Cette dernière méthode est plus fréquente en milieu urbain, tandis que la première l'est en zone rurale.

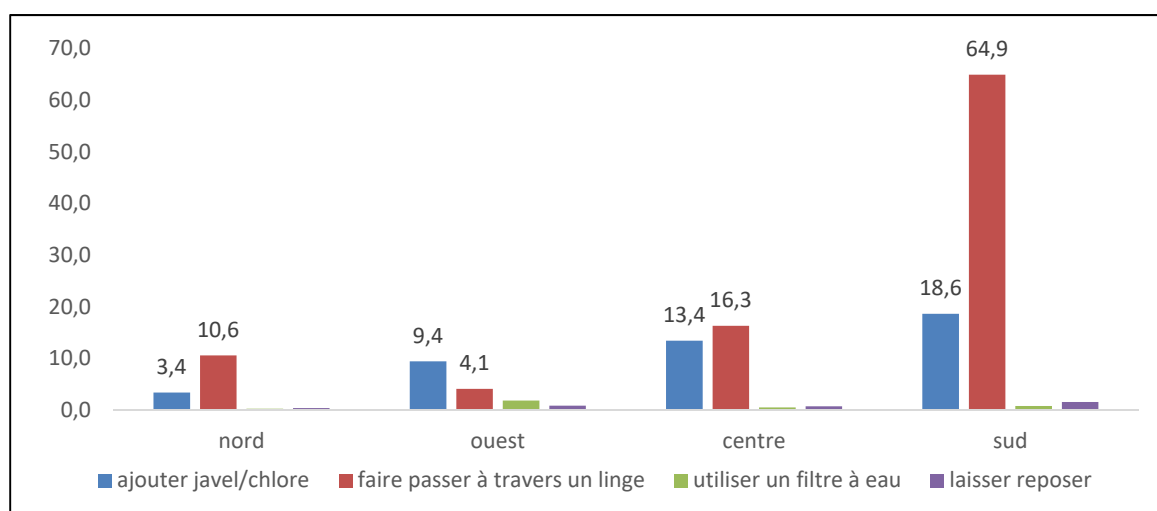
Graphique VIII-24 : Proportion de ménages par méthodes traitement de l'eau utilisées (selon le milieu de résidence)



Source : ANSD. EDS, 2016

Quelle que soit la méthode envisagée, le traitement de l'eau est plus fréquent dans le Sud. Près de deux tiers des ménages font passer l'eau à travers un linge et moins de deux ménages sur 10 ajoutent de la javel ou du chlore à l'eau pour la rendre potable avant consommation.

Graphique VIII-25 : Proportion de ménages par méthodes de traitement de l'eau utilisées (selon la zone de résidence)



Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.1.2. POINT DE VUE DES ODD

En vue de suivre l'évolution des indicateurs ODD, au sein des pays, aux échelles régionale et mondiale, le Programme Conjoint de Suivi (JMP en anglais) de l'OMS et de l'UNICEF a développé une méthodologie de suivi des indicateurs de l'ODD6.

La méthode JMP pour l'accès à l'eau potable consiste à élaborer une échelle de mesure tenant compte de l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de l'eau. Le tableau ci-dessous présente les composantes de cette échelle pour le suivi mondial des progrès en matière d'alimentation en eau potable.

Tableau VIII-1 : Échelle de suivi mondial du JMP pour les services d'alimentation en eau potable

Niveau du service	Définition
Géré en toute sécurité	Source améliorée située sur site, disponible si nécessaire, et protégée de toute contamination microbiologique ou de produits chimiques prioritaires
Élémentaire	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour de 30 minutes au maximum pour la collecte
Limité	Source améliorée nécessitant un trajet aller-retour supérieur à 30 minutes pour la collecte
Non amélioré	Source non améliorée qui ne protège pas contre les contaminations
Aucun service	Eaux de surface

Source : OMS ; UNICEF. JMP Thematic Report on Safely Managed Drinking Water

Les données collectées dans le cadre de l'EDS ne permettent pas de mesurer la gestion en toute sécurité, car celle-ci requiert de prendre en compte non seulement la disponibilité sur place et en continue de l'eau mais aussi d'avoir une information sur sa qualité, notamment l'absence de matières fécales et de substances chimiques prioritaires. De ce fait, l'analyse est restreinte aux autres catégories de l'échelle de mesure JMP à savoir élémentaire, limité, non amélioré et aucun service.

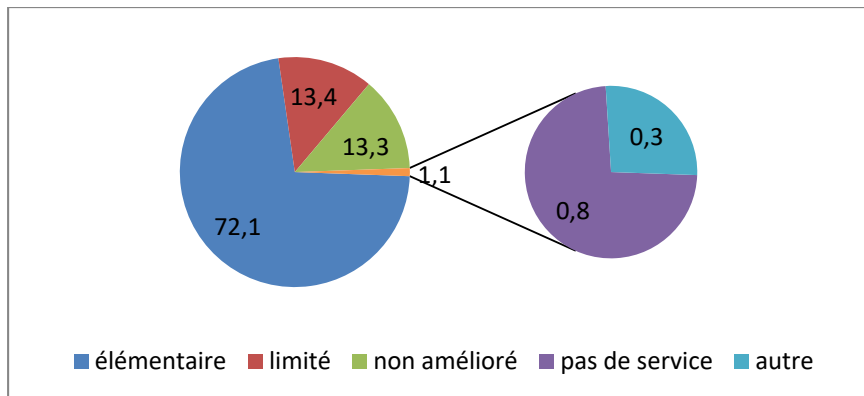
Au Sénégal, la plupart des ménages (72%) ont accès à un service élémentaire d'eau potable, c'est-à-dire qu'ils disposent d'un point d'eau amélioré à domicile ou à proximité. Moins de deux ménages sur dix (13%) utilisent une source d'eau non améliorée. Une faible proportion de ménages dispose d'un accès limité à l'eau potable.

L'accès à un service élémentaire d'eau potable est certes observé dans la majorité des ménages, quel que soit le milieu de résidence, mais il est de loin plus important en zone urbaine où près de neuf ménages sur 10 utilisent l'eau d'une source améliorée disponible sur place ou à moins de 30 minutes (file d'attente incluse).

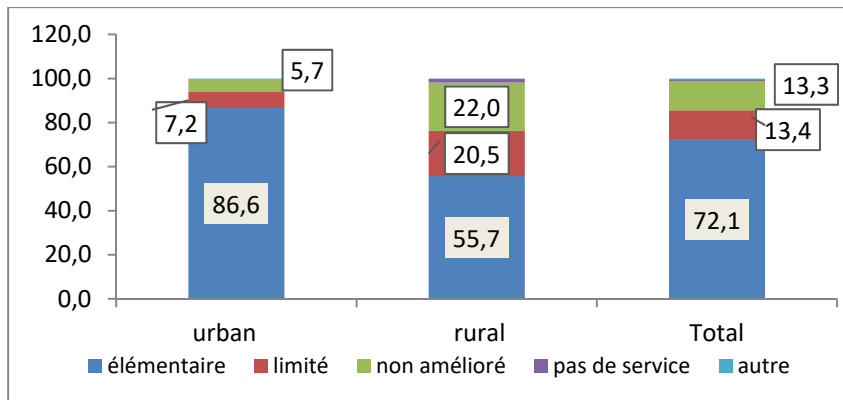
Du point de vue régional, l'Ouest se distingue par la proportion la plus forte de ménages disposant d'un service élémentaire d'eau potable (89%), alors qu'à l'inverse, le Sud se caractérise par la plus forte proportion de ménages ayant recours à un service non amélioré d'approvisionnement en eau potable (54%).

Le niveau de vie influe sur le type de service d'eau potable. En effet, plus le ménage est aisé, plus il a accès à un service élémentaire. A contrario, les ménages les plus pauvres sont les plus dépourvus en termes d'accès à un service d'eau potable, puisqu'ils disposent le plus souvent d'un service non amélioré (35%) ou limité (34%).

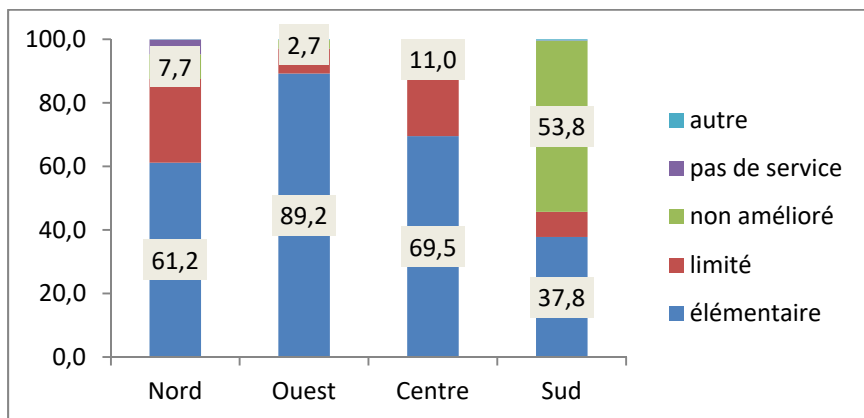
Graphique VIII-26 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service d'eau potable



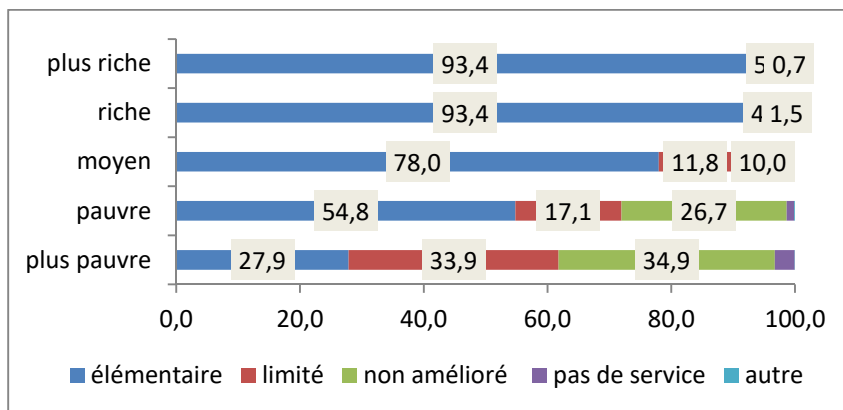
Graphique VIII-27 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par milieu de résidence



Graphique VIII-28 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par zone de résidence



Graphique VIII-29 : Répartition des ménages selon le niveau d'accès au service par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.2. ASSAINISSEMENT

Les toilettes sont dites améliorées dès lors qu'elles « assurent une séparation hygiénique des excréta humains empêchant tout contact avec les personnes »²⁸. La défécation à l'air libre peut être source de contamination de l'eau de boisson et de la nourriture à la suite de la dispersion par le vent notamment des matières fécales. Cela peut ainsi générer des maladies et entraîner des dommages économiques aux ménages concernés.

C'est en ce sens que les OMD visaient l'élimination de cette pratique. Toutefois, malgré les progrès réalisés, de nombreux efforts sont à fournir pour enrayer cette pratique. En effet, l'OMD y relatif n'a pas pu être atteint en 2015. L'Afrique Subsaharienne figure parmi les zones les plus en retard en matière d'assainissement. Entre 1990 et 2015, les progrès réalisés dans ce domaine sont parmi les plus faibles du monde.

VIII.2.1. L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

VIII.2.1.1. L'accès à des toilettes améliorées

Au Sénégal, un peu plus du tiers de la population ne dispose pas de toilettes améliorées (32%) dont environ 15% pratiquent la défécation à l'air libre. La plupart des ménages sénégalais utilisent des toilettes améliorées. Il s'agit en général de toilettes munies d'une chasse d'eau ou chasse manuelle reliée à une fosse septique (24%) et des latrines à fosse munies d'une dalle (31%). Le réseau d'égout est peu développé. Les toilettes raccordées à un réseau d'égout ne sont utilisées que par environ 8% des ménages.

Selon le milieu de résidence, le type de toilettes utilisé diffère. En milieu rural, les toilettes non améliorées sont plus fréquemment utilisées (58%). Un peu plus du quart des ménages ruraux ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance (29%) et 28% ont principalement recours à des latrines traditionnelles.

A l'inverse, en milieu urbain, les ménages utilisent généralement des toilettes améliorées, pour l'essentiel des lieux d'aisance munis d'une chasse mécanique ou manuelle raccordés à une fosse septique (34%) ou un réseau d'égout (14%) et des latrines à fosse avec dalle (38%).

²⁸ JMP

Tableau VIII-2. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le milieu de résidence

Type de toilettes	urbain	rural	Ensemble
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	14,2	0,2	7,6
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	33,8	13,8	24,4
Fosse d'aisances améliorée auto aérée	3,2	4,7	3,9
Fosse d'aisances avec dalle	38,3	22,9	31,1
Latrines à chasse manuelle	1,3	0,7	1,0
Latrines traditionnelles	6,6	28,2	16,7
Pas de toilette /nature	2,1	29,1	14,7
Autre	0,6	0,6	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EDS, 2016

L'examen selon les régions fait état d'une distinction assez marquée en matière d'assainissement. En effet, la zone Ouest se distingue par une forte proportion de ménages utilisant des toilettes améliorées. Il s'agit essentiellement des latrines à fosse avec dalle (37%) ou des toilettes munies d'une chasse manuelle ou mécanique reliées soit à une fosse septique (35%), soit à un réseau d'égout (16%).

Le réseau d'égout est quasi inexistant dans les autres zones (Nord, Centre et Sud). La zone sud se caractérise par la plus forte proportion de ménages utilisant des toilettes non améliorées (71%). En effet, la plupart des ménages utilisent des latrines traditionnelles (57%). Toutefois, bien que 13% des ménages du Sud soient concernés, la défécation à l'air libre est un peu plus courante dans le Nord (36%) et le centre (23%).

Tableau VIII-3. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon la zone de résidence

Type de toilettes	Nord	Ouest	Centre	Sud
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	0,8	16,3	0,6	0,1
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	15,9	35,4	20,5	7,3
Fosse d'aisances améliorée auto aérée	3,7	2,8	3,9	7,4
Fosse d'aisances avec dalle	31,0	37,5	30,1	13,7
Latrines à chasse manuelle	0,2	1,5	0,8	0,7
Latrines traditionnelles	10,9	3,1	20,2	57,5
Pas de toilette /nature	36,2	2,7	23,5	13,4
Autre	1,2	0,6	0,3	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EDS, 2016

Des différences sont également notées sur le type d'aisance utilisé par les ménages en considérant leur niveau de vie. Les ménages pauvres font plus souvent usage de toilettes non améliorées (latrines traditionnelles ou la nature) tandis que les plus riches disposent de toilettes avec chasse mécanique ou manuelle raccordée à l'égout ou à une fosse septique.

Tableau VIII-4. Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon le niveau de vie

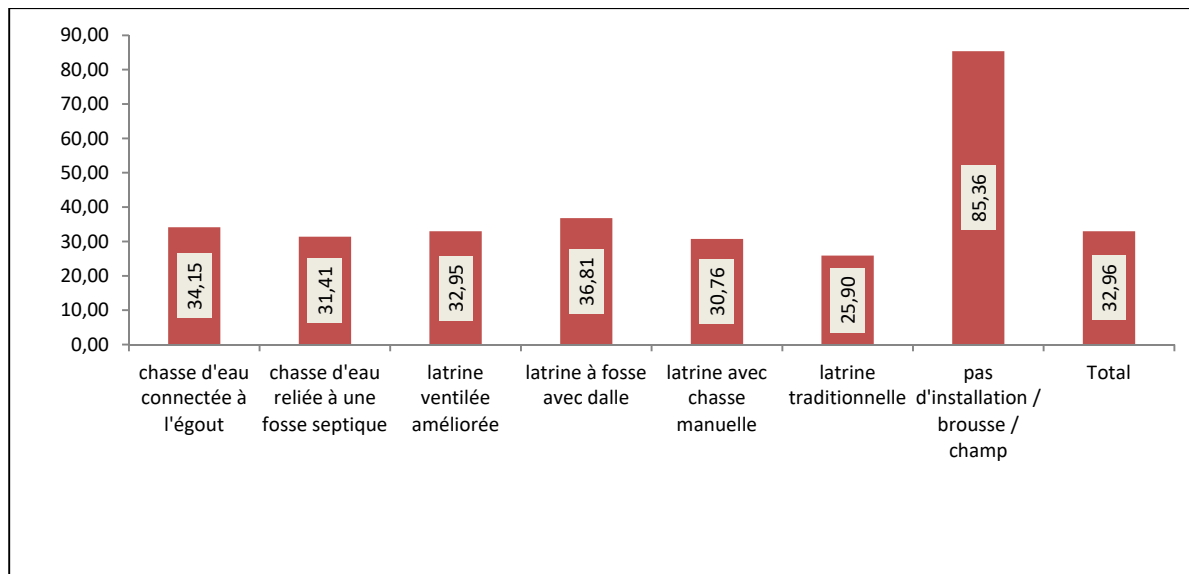
Type de toilettes	plus pauvre	pauvre	moyen	riche	plus riche
Chasse d'eau/chasse manuelle connectée à un système d'égout	0,0	0,2	2,4	6,7	26,2
Chasse d'eau/chasse manuelle reliée à une fosse septique	0,4	9,2	26,3	37,1	40,8
Fosse d'aisances améliorée auto aérée	2,2	5,6	5,5	2,9	3,6
Fosse d'aisances avec dalle	3,8	18,7	47,5	50,5	26,7
Latrines à chasse manuelle	0,2	1,2	0,3	1,0	2,2
Latrines traditionnelles	39,3	39,1	12,9	1,4	0,1
Pas de toilette /nature	53,9	24,8	4,5	0,1	0,0
Autre	0,2	1,3	0,7	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.2.1.2. Partage des lieux d'aisance : une pratique plus fréquente en milieu urbain

Le partage des toilettes est pratiqué par un tiers des ménages (33%). En général, cette pratique est un peu plus fréquente dans les ménages utilisant des latrines à fosse avec dalle (37%) ou des lieux d'aisance munis d'une chasse manuelle ou mécanique raccordé au réseau d'égout (34%) ou des latrines ventilées améliorées (33%).

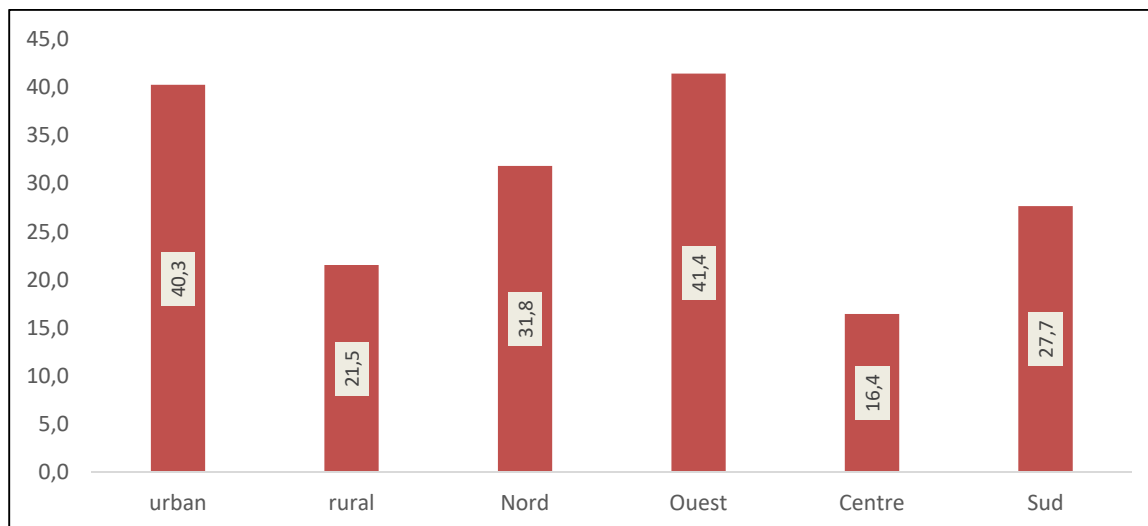
Graphique VIII-30 : Proportion des ménages partageant les toilettes par type de toilettes utilisées



Source : ANSD. EDS, 2016

Le partage des toilettes est observé dans toutes les zones, mais est plus courant dans la zone Ouest où pratiquement 4 ménages sur 10 utilisent des lieux d'aisance partagés avec d'autres ménages. Dans une moindre mesure, la zone Nord enregistre une proportion importante de ménages utilisant des toilettes partagées. L'usage de toilettes partagées est plus faible dans le Centre (17%).

Graphique VIII-31 : Proportion de ménages utilisant des toilettes partagées selon la zone et le milieu de résidence

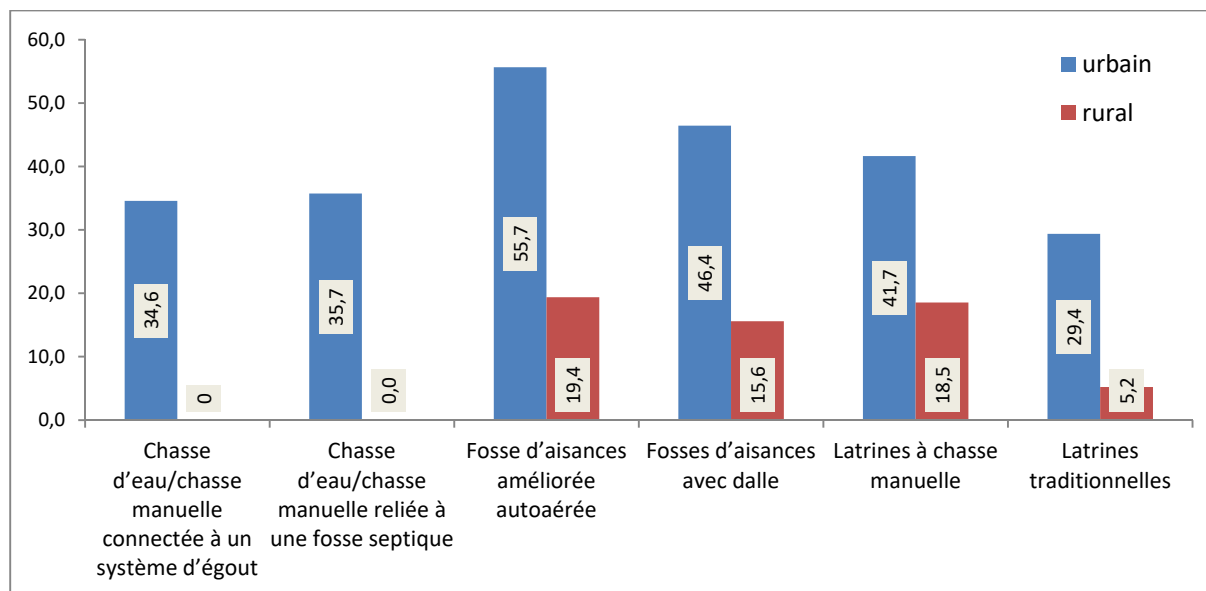


Source : ANSD. EDS, 2016

En milieu urbain, 40% des ménages utilisent des toilettes partagées contre 22% en zone rurale. Cela concorde avec la situation notée selon les zones dans la mesure où la zone Ouest concentre les régions du pays les plus fortement urbanisées, en l'occurrence Dakar et Thiès.

Par ailleurs, les types de toilettes le plus fréquemment partagées sont plus courants en zone urbaine, à savoir les toilettes avec chasse (manuelle ou mécanique) et les latrines à fosse avec dalle. En milieu rural, le partage concerne bien plus souvent les fosses d'aisances améliorées (19%) et les latrines à fosse avec dalle.

Graphique VIII-32 : Proportion de ménages utilisant des toilettes partagées par type de toilettes selon le milieu de résidence



Source : ANSD. EDS, 2016

VIII.2.2. ECHELLE JMP DE MESURE

A l'image du secteur de l'eau, le JMP a développé une échelle de mesure visant à rendre compte des progrès réalisés en matière d'assainissement. L'objectif final visé, à savoir le développement d'une gestion sécurisée des excréta humains in situ ou dans un lieu dédié via un transport sécurisé ne peut être mesuré à travers cette enquête. Tout au plus, on peut suivre les autres indicateurs intermédiaires développés par le JMP et rappelés dans le tableau ci-dessous.

Tableau VIII-5. Echelle de mesure de l'accès à l'assainissement du JMP

Niveau du service	Définition
Services gérés en toute sécurité	Installation améliorée privée où les matières fécales sont déposées en toute sécurité sur site ou transportées et traitées hors site ; inclut également une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau
Service élémentaire	Installation améliorée privée qui permet d'éviter que les excréta entrent en contact avec l'utilisateur
Service limité	Installation améliorée partagée avec d'autres ménages
Service non amélioré	Installation non améliorée partagée avec d'autres ménages les excréta entrent en contact avec l'utilisateur
Aucun service	Défécation en plein air

Source : OMS ; UNICEF. JMP Annex 2 Safely Managed Sanitation Services and Hygiene

Environ 68% des ménages ont accès à des toilettes améliorées dont 45% disposent d'un service élémentaire d'assainissement, alors que la cible des OMD était fixée à 77% au niveau mondial, soit un écart d'environ 9 points de pourcentage.

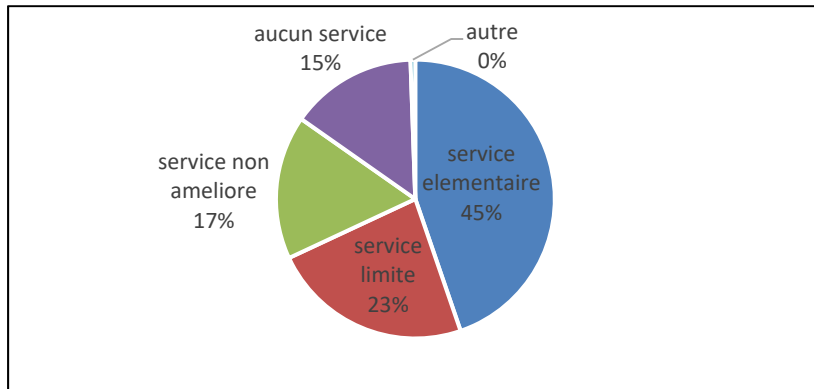
L'absence de service d'assainissement (environ 15% au niveau national) est plus notée dans les zones rurales. En effet, un peu plus du quart des ménages y résidant, ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance. On dénombre quasiment autant de ménages (28%) ayant accès à un service non amélioré, tandis qu'un peu plus du tiers disposent d'un service élémentaire (34%).

A l'inverse du monde rural, la cible OMD pour l'assainissement est atteinte en zone urbaine. En effet, 91% des ménages urbains ont accès à des toilettes améliorées dont un peu plus de la moitié (54%) ont accès à un service élémentaire. La défécation à l'air libre y est très peu pratiquée (2%).

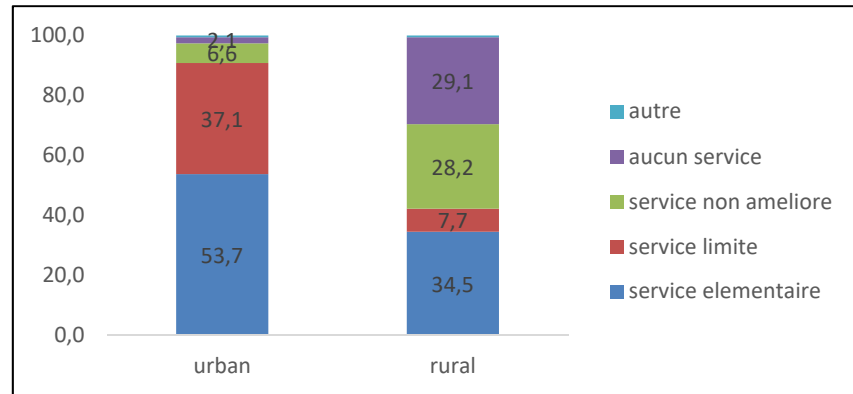
Au niveau régional, seule la région Ouest a atteint la cible OMD relative à l'assainissement. L'immense majorité des ménages (93%) de cette zone utilisent des toilettes améliorées même si dans environ 39% des cas, celles-ci sont partagées avec d'autres ménages. Par contre, comme souligné plus haut, au Sud, l'usage d'un service non amélioré est plus fréquent.

Plus le ménage est riche, plus il a accès à un service élémentaire d'assainissement. A l'inverse, plus le ménage est pauvre, moins il a accès à un service d'assainissement adéquat. Les ménages du quintile le plus pauvre sont plus nombreux à utiliser la nature (54%) ou un service non amélioré comme lieu d'aisance (39%). A peine 4% des ménages du quintile le plus pauvre ont accès à un service élémentaire d'assainissement, alors que près de trois quarts des ménages les plus riches disposent de ce type de service.

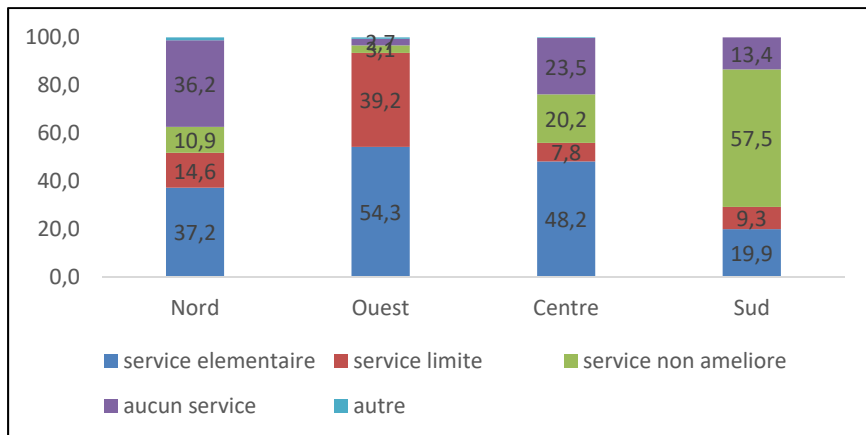
Graphique VIII-33 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement utilisé



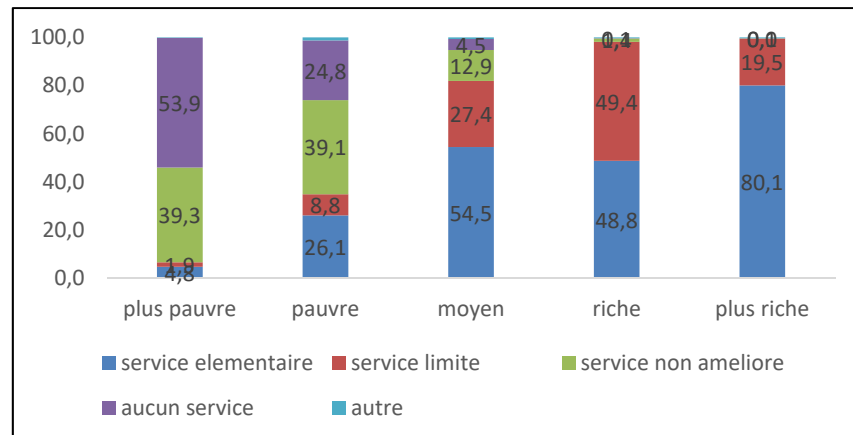
Graphique VIII-34 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par milieu de résidence



Graphique VIII-35 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par zone de résidence



Graphique VIII-36 : Répartition des ménages selon le type de service d'assainissement par quintile de niveau de vie



Source : ANSD. EDS, 2016

Conclusion

Ce chapitre a permis de faire le point sur la situation du pays par rapport aux objectifs mondiaux en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, à l'orée de la mise en œuvre du nouveau programme, développé à la suite des OMD qui vise à aller plus loin que ces derniers. Les ODD dont il est question, incluent un aspect qualitatif et de continuité des services d'eau et d'assainissement mais aussi une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux que soulèvent notamment le dérèglement climatique observé sur la planète.

Toutefois, les objectifs mondiaux n'ont pas été atteints globalement au niveau du pays, mais par endroit, notamment dans les zones urbaines et dans la zone ouest. Cela signifie que des efforts supplémentaires sont à faire pour l'atteinte des objectifs de l'agenda de 2030. Le défi est désormais double, les ODD, reprenant la quasi-totalité des OMD non atteints avec beaucoup plus d'ambition.